

# Une solution digitale contre les néophytes envahissantes

Combattre les plantes exotiques envahissantes est une tâche complexe pour les communes, mais attendre pour agir augmente encore les coûts. La géoplate-forme web interactive «Pollenn®» propose une solution digitale.



La propagation des néophytes envahissantes prend dans tout le pays des proportions de plus en plus inquiétantes et les communes doivent agir rapidement. Les mesures de lutte ont certes un coût, mais les dommages que ces espèces sont susceptibles de provoquer sont beaucoup plus coûteux. Dans le cadre de l'analyse nationale des dangers (OFPP, 2015), on a estimé l'ampleur des

dommages encourus dans un scénario (fictif), par exemple, de propagation massive du sénéçon du cap (provenant d'Afrique du Sud). Le montant global des dommages causés par ce type de sinistre a été chiffré à 1 milliard de francs au total. Additionnées à celle-ci, 17 autres plantes (hybrides compris) sont également concernées et interdites à la mise sur le marché en Suisse. Toutes sont lis-

Belle, mais nuisible à la biodiversité et cher à éradiquer: 1 m<sup>2</sup> d'élimination complète physique de la renouée du Japon peut atteindre plusieurs milliers de francs.  
Photo: Info Flora



tées dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, 814.911) mise en vigueur en octobre 2008.

### Le digital comme solution

Afin de faciliter l'élimination des néophytes envahissantes, la start-up IN-FINITUDE, une «spin-off» de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, a dé-

veloppé la géoplate-forme web interactive «Pollenn®» ([www.pollenn.ch](http://www.pollenn.ch)).

Cette solution digitale intuitive permet aux propriétaires de terrains (propriétaires fonciers, agriculteurs, etc.), d'accéder à un système d'informations centralisé afin de les accompagner à éliminer ces plantes de manière autonome et dans les règles de l'art. L'utilisation par les propriétaires est gratuite et les communes paient un abonnement annuel et flexible. Les avantages de celui-ci sont de pouvoir réduire les coûts liés aux charges de travail concernant la sensibilisation, la communication et la coordination des acteurs concernés ainsi que d'impliquer rapidement les propriétaires à participer aux mesures de luttes communales et cantonales. Il faut voir ce service comme l'entreprise Oracle qui fournit des applications gratuites d'utilisation avec des services intégrés payants. En résumé, «Pollenn» se charge du privé en aidant à réduire les coûts des communes. L'argent ainsi économisé peut aider à éliminer rapidement ces plantes dans l'espace public.

### Comment impliquer et atteindre les propriétaires?

Les propriétaires sont très peu conscients du problème des néophytes envahissantes, de leurs coûts d'élimination et encore moins des bases légales liées à celles-ci. En effet, à l'exception de l'ambrosie, les propriétaires n'ont pas l'obligation de lutter contre ces plantes. «Pollenn» focalise sa communication sur les coûts rendant les propriétaires plus attentifs à la diminution de valeur de leur terrain si celui-ci est affecté ou peut être affecté. En effet, la loi mentionne que la mise sur le marché est interdite, ceci implique que les néophytes envahissantes sur son terrain n'ont pas le droit d'être vendues à un tiers. Plus ils attendent, plus les plantes poussent, se propagent et vont leur coûter cher. Par exemple: pour 1 m<sup>2</sup> d'élimination complète physique de la renouée du Japon on peut atteindre plusieurs milliers de francs. En les rendant attentifs aux coûts induits par les néophytes envahissantes,



Marc Vogt, initiateur de la géoplate-forme web interactive «Pollenn®». Photo: IN-FINITUDE

respectivement sur la perte de valeur de leur terrain, on arrive à changer leur comportement plus rapidement.

### Harmoniser les informations et les données

Les propriétaires n'ont pas de temps et l'élimination des néophytes envahissantes est onéreuse. 100% compatible avec la base de données nationale et complémentaire à l'Invasivapp d'Info Flora, «Pollenn» présente en temps réel l'état de la propagation des 18 néophytes envahissantes interdites dans toute la Suisse. Cette perception globale et didactique du problème fait que les propriétaires sont plus rapidement enclins à vérifier si ces plantes sont sur leur terrain et grâce à un outil d'aide à la détermination simple et précis, ils peuvent les identifier correctement. Ils peuvent également télécharger des rapports de coûts accompagnés de recommandations d'élimination suivant les directives de l'AGIN (Arbeitsgruppe invasive Neo-



*En haut: L'ambrosie est la seule plante envahissante que les propriétaires ont l'obligation légale d'éliminer.*

*Photo: Shutterstock*

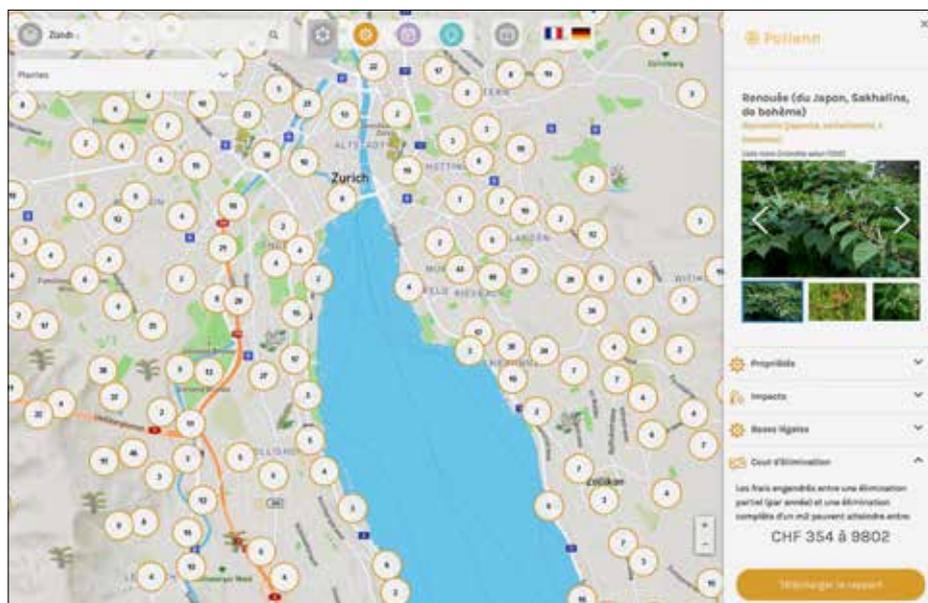
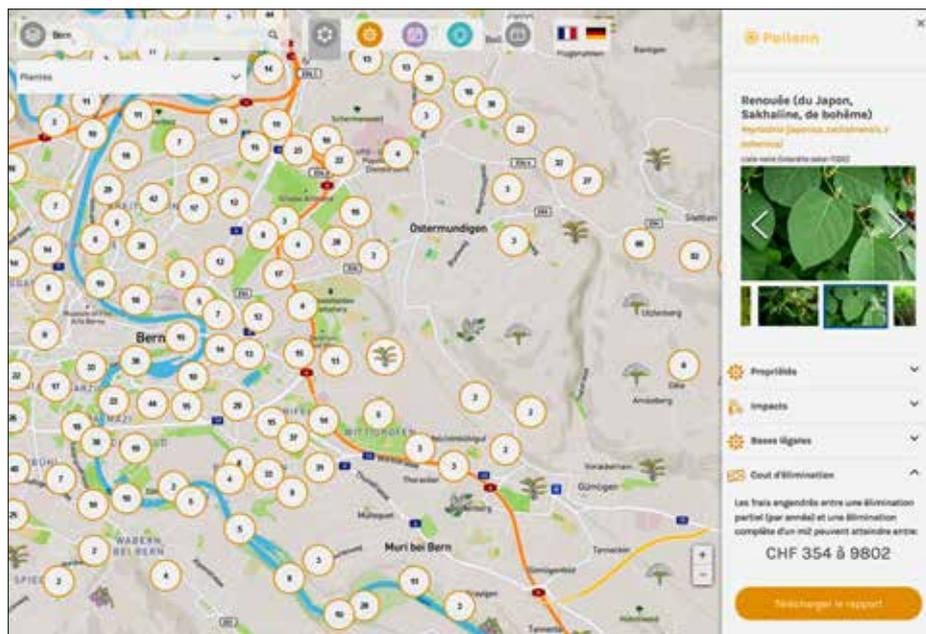
*A droite: Une propagation massive du séneçon du cap provenant d'Afrique du Sud pourrait causer des dommages d'un montant global de 1 milliard de francs selon l'analyse nationale des dangers.*

*Photo: Info Flora*



La géoplate-forme web interactive «Pollenn» ([www.pollenn.ch](http://www.pollenn.ch)) permet aux propriétaires de terrains d'accéder à un système d'informations centralisé. L'utilisation par les propriétaires est gratuite et les communes paient un abonnement annuel et flexible.

Photos: IN-FINITUDE



biota). Le système d'informations centralisé offre aussi un accès à divers événements (cours, visites guidées, etc.), des exemples pratiques et un réseau d'expertise pouvant les accompagner pour régler le problème. Un avantage pour les communes qui crée des synergies grâce à une communication ciblée. «Pollenn» respecte la vie privée de l'utilisateur. Il peut se renseigner de manière anonyme ou participer activement en inscrivant ses plantes sur la géoplate-forme. Il peut également, s'il le désire, partager ses observations en les rendant publiques. Si tel est le cas, alors l'information est directement visible et est envoyée à la base de données nationale d'Info Flora. Cette approche permet d'être moins intrusive, respecte le principe de la protection des données pri-

vées et peut éviter des conflits. En effet, certaines communes envoient leur employé prendre des images dans les propriétés privées. Ceci peut avoir des conséquences juridiques non négligeables.

**Les communes: départ du changement**  
 Agir avant que cela ne soit trop tard est primordial pour la préservation de notre biodiversité, notre santé et notre économie. Les communes ont une responsabilité forte dans la mise en œuvre de l'éradication des néophytes envahissantes. «Pollenn» les aide à accélérer le processus devenant un win-win pour tout le monde.  
 En participant à «Pollenn» les communes s'impliquent dans une dynamique nationale. Celle-ci a reçu le soutien des offices

fédéraux de l'environnement (OFEV) et de l'agriculture (OFAG). Elle compte également la participation de partenaires spécialisés dont l'organisation faîtière JardinSuisse ainsi que de la fondation Info Flora. HEV Suisse, l'organisation faîtière des propriétaires en Suisse, est également impliquée dans le projet par une communication ciblée au sein de ses membres, 330 000 en Suisse.

*Marc Vogt, directeur IN-FINITUDE et initiateur de Pollenn*

**Infos supplémentaires pour les communes:**  
 OFPP, 2015: Dissémination massive d'espèces invasives, <https://tinyurl.com/k655rrl>  
 OFEV, 2016: Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes, <https://tinyurl.com/koo4k6d>